

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 284 promulguant n » 47-729 du 17 avril 1917 rendant appli câbles aux fonctionnaires coloniaux atteints de maladie mentale ou de lèpre, les dispositions du décret du 19 novembre 1931 sur les congés de longue durée

n° 284

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué, dans le territoire de la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-729 du 17 avril 1917 rendant applicables aux 65 fonctionnaires coloniaux atteints de maladie mentale ou de lèpre les dispositions du décret du 19 novembre 1931 sur les congés de longue durée. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général

CIAMBOREDON